Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 057-215701020-20240213-DEC20240213_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20240213/01

DÉCISION DU MAIRE

portant renouvellement du contrat de maintenance des équipements de téléphonie de la Mairie

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT le rachat, en 2020, des équipements de téléphonie présents en Mairie, suite à la fin de leur location avec la société NXO, et la prise d'un contrat de maintenance pour ceux-ci, avec cette même société,

CONSIDÉRANT l'échéance de ce contrat en date du 31 mars 2024 et la nécessité de disposer d'une maintenance pour ces équipements,

VU la consultation lancée auprès de la société NXO,

DÉCIDE

Article 1er : De valider et de signer la proposition de la société NXO de DIJON (21), pour le renouvellement du contrat de maintenance des équipements de téléphonie de la Mairie, pour une période de 12 mois, du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 et pour un montant de 631,50-€ TTC.

Article 2 : De signer le marché de prestation de services avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 13 février 2024

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle